



L'Association de la Prévention du crime du Nouveau-Brunswick Inc.

Avril 2021

Volume 4, Numéro 1

Dans ce numéro

- Qu'est-ce qui se passe à l'échelle nationale?
- Qu'est-ce qui se passe à l'échelle provinciale?
- Qu'est-ce qui se passe à l'échelle locale?
- Soutenir L'Amour ne devrait pas blesser

Qu'est-ce que APCNB?

L'Association de prévention du crime du Nouveau-Brunswick a été constituée en organisation à but non lucratif en octobre 1994. L'APCNB comprend des membres de tous âges et de tous secteurs, notamment des enseignants, des promoteurs de la santé, des dirigeants communautaires, des praticiens du développement social, des policiers, des travailleurs sociaux, des avocats et des agents correctionnels qui défendent et favorisent le développement social et la sécurité personnelle de tous les Néo-Brunswickois.


L'APCNB est membre de la Table ronde sur la criminalité et la sécurité publique du Nouveau-Brunswick, qui appuie la Stratégie provinciale de prévention du crime.


L'APCNB cherche à mobiliser les communautés, à promouvoir des stratégies efficaces de prévention du crime, à encourager la collaboration, à soutenir la prévention du crime par le développement social et à réduire les possibilités de criminalité par la sensibilisation et l'éducation du public.

Contactez-nous

 Cpanb-apcnb.com

 dpsprevention.msprevention@gnb.ca

 [/cpanb.apcnb](https://www.facebook.com/cpanb.apcnb)

 [@cpanb_apcnb](https://twitter.com/cpanb_apcnb)

Qu'est-ce qui se passe à l'échelle nationale? Statistiques sur la criminalité pendant la pandémie

Les données recueillies par environ 59 % des services de police au Canada démontrent qu'il y a eu une diminution d'appels pour des crimes violents et des crimes contre les biens pendant la pandémie.

D'après **Statistique Canada**, ces types d'incidents criminels déclarés par la police ont diminué de 18 % entre mars et octobre 2020.



Ces données indiquent pour la même période une augmentation des appels liés à des vérifications du bien-être général (+12 %), à des conflits de ménage (+10 %) et à des appels liés à la santé mentale, par exemple pour des personnes en crise émotionnelle ou pour des appréhensions en vertu de la *Loi sur la santé mentale*.

L'organisme Comptables professionnels agréés Canada rapporte que 34 % des Canadiens ont été victimes de fraude en 2020. Le Centre antifraude du Canada a signalé que les victimes de fraude ont perdu 107,5 millions de dollars en 2020, soit une augmentation de 26,3 millions par rapport à 2019.

Nous passons plus de temps en ligne. Il est donc important de savoir comment se protéger et protéger son milieu de travail. **Le Petit livre noir de la fraude**, publié par le Bureau de la concurrence du Canada, peut vous aider à le faire.

Qu'est-ce qui se passe à l'échelle provinciale?

Plan d'action visant les dépendances et la santé mentale

Le **Plan d'action interministériel visant la toxicomanie et la santé mentale** indique que la demande pour les services de santé mentale avait commencé à augmenter avant la pandémie. Les grands objectifs du plan quinquennal sont :

- **Améliorer la santé de la population** : réduire les facteurs de risque et améliorer l'accès aux services nécessaires pour être en bonne santé;
- **Améliorer l'accès** : premier contact plus rapide et réduction des temps d'attente pour les services;
- **Intervenir tôt** : meilleur accès aux soutiens et services de prévention et d'intervention précoce;
- Mettre les personnes en contact avec les soins : un continuum de services et de soutiens plus complet et facile à consulter;
- **Réduire les répercussions liées aux drogues** : des collectivités qui souffrent moins des effets de la drogue, comme le crime, la maladie, les blessures et la mort.

Le plan d'action présenté par le ministre de la Santé prévoit notamment des services de santé mentale et de toxicomanie plus rapides et plus accessibles, ainsi qu'une meilleure intégration, collaboration et diffusion des connaissances entre les services de santé mentale, de soins aigus, de soins primaires, de santé publique et les autres ministères qui sont parties prenantes dans la santé mentale.



Qu'est-ce qui se passe à l'échelle locale? Incitatifs pour le logement abordable

La Ville de Fredericton espère que les incitatifs du Programme de logement locatif abordable du Nouveau-Brunswick favoriseront la création de logements abordables dans la ville. Ni la Ville ni la Province n'ont le pouvoir d'obliger les promoteurs à inclure des logements abordables dans leurs nouveaux aménagements, mais elles peuvent fournir une aide financière ou donner des avantages en vertu des règlements municipaux sur le zonage

Le Comité du logement abordable de Fredericton a été mis sur pied pour veiller à ce qu'il ait suffisamment de logements abordables afin que chaque citoyen ait un chez-soi sûr à prix raisonnable. Le logement est l'un des déterminants sociaux de la santé les plus importants. Il a des répercussions non négligeables sur la santé mentale et physique et sur les comportements. Les effets du logement abordable comprennent la génération d'impôts, la création d'emploi, les possibilités de développement économique, le maintien de l'emploi et l'augmentation de la productivité et la capacité de s'attaquer aux inégalités.

Le projet At home/Chez Soi de Moncton, qui mise sur le logement d'abord et voit ensuite à ce que les personnes reçoivent des services axés sur le rétablissement, a montré que l'approche « logement d'abord » peut être instaurée dans une petite ville, qu'elle entraîne la diminution de l'utilisation des services, améliore la qualité de vie et est un investissement judicieux.

Principes de l'approche Logement d'abord :

- 1 Accès immédiat à un logement sans préparation au logement exigée
- 2 Choix du client et autodétermination
- 3 Importance accordée au rétablissement
- 4 Soutien personnalisé et axé sur le client
- 5 Intégration communautaire et sociale

Le continuum du logement



Source : SCHL



Êtes-vous intéressé à vous joindre à la campagne pour mettre fin à la violence conjugale au Nouveau-Brunswick ?

Pour en savoir plus, cliquez ici.



Vous avez un projet?

Vous pouvez nous soumettre une initiative de prévention de la criminalité à
jpsprevention.jspprevention@gnb.ca